

Cirque Fantastique

Spectacle fixe de cirque nouveau sur
structure triptyque autonome.



**Des artistes-acrobates-danseurs entraînent le spectateur
dans un monde irréel et magique, baigné de poésie,
jalonné de prouesses !**

Cirque fantastique est une ode aux légendes celtiques où se croisent des créatures étranges et fantomatiques dont les corps se mêlent et s'entremêlent au sol et dans les airs, défiant les lois de l'apesanteur.

Un très beau ballet aérien où la performance acrobatique n'a rien à envier à l'émotion du propos.
Et une fois le rideau baissé, ces belles images éphémères reviennent hanter notre imaginaire."
Le Courrier de l'Est.

Adagio, sangles aériennes, trapèze triangulaire, trio de corde aérienne, équilibre sur échasses,
sur fil ou encore au sol sont autant de numéros mariant performance acrobatique et
beauté plastique qui sont exécutés au fil du spectacle.

La Compagnie



La compagnie est créée et dirigée par William qui a été formé à l'Ecole du Cirque Annie Fratellini à Paris, où il a reçu une bourse d'études, en prenant parallèlement des cours de danse chez Yves Casati. Il a commencé sa carrière dans les cirques avec un numéro de fil tendu, mais très vite il s'engage comme danseur dans des compagnies néoclassiques et classiques à travers la France.



Fiche Technique

Spectacle d'intérieur ou d'extérieur.

Formule légère à 3 artistes,

formule complète à 4 artistes + 1 régisseur.

Durée : 1h environ

Tous publics.

I - DÉCOR :

Structure 100% autonome : Aucun point d'accroche au sol n'est nécessaire.

Le montage et le démontage du décor sont effectués par nos soins.

II - AIRE DE JEU :

Un terrain plat de 12x12 (représentation de jour) ou 12x14 (représentation de nuit) dégagé en hauteur sur 7m (minimum) pour implanter la structure.

Le public sera placé en frontal ou en demi-lune devant la structure. Prévoir une moquette de 4 x12 à 2 mètres devant l'aire de jeu+ chaises ou bancs et/ou gradin.

III - PLANNING :

A confirmer avec le régisseur de la Compagnie en fonction de la distance à parcourir et de l'heure de la (première) représentation (jour ou nuit).

Arrivée de l'équipe à J-1 fin d'après-midi (ou éventuellement le matin de la représentation pour de très courtes distances et pour représentation de jour)

Implantation : à J-1 fin d'après-midi (pour représentation de nuit : implantation et conduite lumière) ou J matin (pour représentation en matinée)

IV - LUMIERE :

Le matériel est fourni par la Compagnie (voir fiche financière). Mais pour les cas où l'Organisateur souhaiterait que son matériel soit utilisé, il devra fournir au Producteur:

A - Personnel demandé : 1 technicien lumière pour implantation, réglages et conduite.

B - Matériel demandé :

1 - Projecteurs :

24 pars 64 (CP62)

4 découpes 614 1000 w

3 pars sur pieds au lointain jardin

3 pars sur pieds au lointain cour

5 pars sur pied latéral jardin

1 découpe sur pied latéral jardin

5 pars sur pied latéral cour

1 découpe sur pied latéral cour

Pour les 8 pars restant et les 2 découpes : prévoir des platines pour mettre au sol.

2 - 1 jeu de 24 circuits mini pour enregistrer les mémoires et nécessaire : des SUB Master





3 – Gélamines :

N° 102 (2) – N° 119 (6) – N° 134 (2) – N° 152 (4) – N° 153 (6) – N° 164 (2) – N° 180 (2)

Dans les 2 cas : L'Organisateur devra fournir à la Compagnie un branchement électrique à moins de 10 mètres de l'espace scénique. Branchement en 380 V triphasé d'une puissance de 32 ampères par phase (notre câble électrique est en « épanoui », c'est à dire sans prise à l'extrémité.)

(L'Organisateur doit confirmer impérativement la formule choisie avant la signature du contrat)

V - SON : Le matériel est fourni par la Compagnie pour une jauge allant jusqu'à 400/500 personnes.

Pour une jauge supérieure et/ou si l'Organisateur souhaite utiliser son matériel, il devra fournir au Producteur :

- 1 lecteur CD disposé à côté des consoles son & lumière (pour représentation de nuit)
- 1 puissance son de 10 à 30Kw selon emplacement et jauge

Dans les 2 cas : L'Organisateur doit fournir à la Compagnie un branchement électrique pour relayer le son à moins de 10 mètres de l'espace scénique, avec une prise monophasée en 220 V.

VI - DIVERS :

A prévoir par l'Organisateur :

A – pour le spectacle : une moquette de 4X12 placée à 2 m devant l'espace scénique pour asseoir les enfants et éventuellement quelques chaises derrière pour que les personnes âgées puissent s'y asseoir.

B – Une loge fermant à clef (à proximité de l'espace scénique) avec tables, sièges, miroirs, toilettes et douches (et, si possible, serviettes de toilettes) et à disposition : bouteilles d'eau plate et pétillante, coca cola, biscuits, fruits frais & secs, barres chocolatées, cafetière & café décaféiné, bouilloire & thé, sucre ; ainsi qu'une machine à laver, une machine à sécher et un fer pour l'entretien des costumes si plusieurs représentations.

C- Un accès direct à l'espace scénique pour un véhicule utilitaire (pour déchargement et rechargement du matériel et qui devra rester sur place pour servir de loge « rapide » si la loge n'est pas sur place) et ensuite prévoir deux places de parking (pour ce véhicule utilitaire et pour une voiture)

D – En cas d'arrivée en train d'une partie de l'équipe : prévoir un véhicule sur place et en cas d'arrivée en avion : prévoir un véhicule pour 5 ou 6 personnes et un utilitaire pour le décor et les accessoires.

E- Important : pour représentation en soirée, prévoir les repas pour 3 personnes avant la représentation et pour 3 personnes après la représentation et le démontage ; si impossibilité de trouver un restaurant ouvert, prévoir un catering dans les loges.

F - Pour le cas où l'espace scénique serait dans un lieu clos et payant, prévoir un quota de 20 places par représentation pour les invités du Producteur

G - Le gardiennage de l'espace scénique sur toute la durée (du montage au démontage de la structure)

H - Un éclairage public extérieur pour le démontage en cas de représentation en soirée

EN CAS DE MAUVAIS TEMPS :

Dans les cas où se déclenche vent fort, pluie, verglas ou neige, l'Organisateur se doit de prévoir une salle couverte de repli avec une hauteur sous plafond suffisante pour la structure, ainsi qu'un sol au revêtement non glissant même lorsqu'il est mouillé. Le responsable de l'équipe se réserve le droit de jouer en extérieur ou non dans les cas litigieux.